

d'agir. Comme souvent dans le passé, la question a été soumise à l'Assemblée générale. Par suite des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, les Nations Unies avaient toutefois réussi, à la fin de septembre, à autoriser les initiatives suivantes: création d'une Force des Nations Unies pour le Congo, composée de presque 20,000 hommes fournis en grande partie par des États africains; établissement d'un fonds volontaire ayant un objectif de 100 millions de dollars et destiné à assurer une aide d'urgence à l'administration civile du Congo; fourniture d'une généreuse assistance technique par les Nations Unies et les institutions spécialisées.

Pendant toute la crise congolaise, le Canada a continué d'appuyer fermement les Nations Unies et le secrétaire général; celui-ci, au fur et à mesure que l'intervention de l'ONU prenait de l'ampleur, est devenu l'objet de critiques sévères de plusieurs côtés, mais particulièrement de la part de l'Union soviétique. En plus de cet appui politique, le Gouvernement canadien avait fourni, avant la fin de 1960, un groupe de techniciens d'une haute compétence, affectés par l'Armée canadienne à la Force des Nations Unies, particulièrement aux services des communications; il s'était engagé à verser un million de dollars au fonds spécial pour le Congo, sous réserve de l'approbation du Parlement; et il s'était déclaré disposé à assumer la part canadienne des frais (quelque \$600,000) du transport par avion des premiers contingents de la Force des Nations Unies. En vue d'aider davantage les Nations Unies à faire face à la grave crise financière causée par leurs responsabilités au Congo, le Gouvernement canadien s'est aussi déclaré prêt à verser d'avance 1.5 million de dollars, en paiement partiel de sa cotisation de membre de l'Organisation en 1961.

Demande de réorganisation du Secrétariat

Sur cette toile de fond, la quinzième session de l'Assemblée générale, tout en étant l'une des plus dramatiques depuis l'établissement des Nations Unies, a été l'une des plus décourageantes et infructueuses. Dès le commencement, ses travaux ont été compliqués par les mesures de sécurité sévères nécessitées par la présence de tant de chefs d'État et par le besoin de régler, souvent au cours des séances plénières tumultueuses, des questions qu'on aurait mieux fait de résoudre de la manière normale au sein d'un comité ou par des pourparlers officieux. D'ailleurs, frustré par la tournure des événements au Congo, M. Khrouchtchev a fait une série d'attaques violentes contre le secrétaire général et la structure du Secrétariat. L'Union soviétique a exprimé le désir de remplacer le secrétaire général par un triumvirat, et il est devenu clair que cette idée devait être appliquée également au Secrétariat et aux institutions spécialisées. Si elle était adoptée, elle aurait pour résultat de paralyser les Nations Unies.

Il est évident que les demandes de M. Khrouchtchev ont été considérées comme inacceptables par la grande majorité des membres. Ses arguments ont été réfutés entre autres par le premier ministre du Canada, dans un discours important prononcé devant l'Assemblée générale le 26 septembre. Néanmoins, l'Union soviétique semblait décidée à poursuivre sa campagne en vue de s'assurer non seulement que la capacité des Nations Unies pour toute autre action efficace au Congo serait détruite mais aussi, apparemment, que l'ONU serait incapable d'agir efficacement dans toute crise future.